

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2013-02**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **9 septembre 2013 à 20h00** à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure #2013-02.

Nature et effets :

Autoriser la construction d'une galerie dans la rive d'un cours d'eau (fleuve St-Laurent). L'article 14.12.3 du *Règlement de zonage numéro 2008-06* de la municipalité précise qu'aucune construction n'est autorisée dans la rive qui est de 10 mètres à partir de la ligne des hautes eaux.

Si cette demande est acceptée, la galerie projetée serait approximativement à 6,4 mètres de la limite des hautes eaux naturelles du fleuve Saint-Laurent. Le bâtiment principal bénéficiant d'un droit acquis est implanté à 8,5 mètres de la limite des hautes eaux naturelles du fleuve. Par conséquent, l'empiètement des constructions de cette propriété dans la rive passera de 1,5 mètre à 3,6 mètres.

Demandeur et identification du site concerné :

Madame Lorraine St-Laurent
123, rue de la Mer à Baie-des-Sables
Lots 204-2 et 207-2 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Macnider

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette assemblée.

Donné à Baie-des-Sables, ce 21 août 2013.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier